

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué 08 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à JOUFFREY Camille

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

La séance débute à 19h10.

Le compte rendu de la séance du 16/03/2021 est approuvé.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Convention de stérilisation et l'identification des chats errants. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

Délibération N° 2021 - 15 : Attribution des subventions aux associations - 2021

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2021.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	Amicale des volontaires du sang « Sous le Jandri »	100 €	100.00 €
6574	Richesses Culturelles de l'Oisans	0.00 €	150.00 €
6574	AAPPMA	600 €	600.00 €
6574	Oisans Solidaire	150 €	150.00 €
6574	Maison Familial Rurale de Coublevie	50 €	50.00 €
6574	Hors des murs	100.00 €	100.00 €
6574	ACCA	600.00 €	600.00 €
6574	Coopérative Ecole	600.00 €	600.00 €
6574	PGHM	0.00 €	150.00 €
6574	La Montée de Cassini	0.00 €	600.00 €
6574	Les Estivales	1 500.00 €	1 500.00 €
6574	La Maison des Marmottons	1 000.00 €	2 500.00 €
	Total	5 300.00 €	7 100.00 €

Monsieur OUGIER Jean Patrick, 1^{er} Adjoint et Président de l'AFPA de sarenne s'abstient de participer aux débats et au vote sur la demande de subvention ci-dessous.

Article	Association	Attribué en 2020	Attribué en 2021
6574	AFPA de sarenne	0.00 €	1 500.00 €
	Total	0.00 €	1 500.00 €

Le Conseil Municipal approuve la délibération

Délibération N° 2021 - 16 : Vote des taux d'imposition 2021

A partir de 2021, en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune votera un taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et pour la taxe sur le foncier non bâti uniquement.

De plus, afin de compenser la perte de recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes se voient transférer par la loi la part départementale de taxe sur le foncier bâti en 2021. Le taux d'imposition communal de référence pour 2021 concernant la taxe sur le foncier bâti sera donc la somme du taux d'imposition du département (15,90 % en Isère en 2020) et du taux communal (18,56 % au Freney d'Oisans en 2020), soit 34,46 %. Cette apparente augmentation de taux n'a aucune incidence sur les contribuables non plus sur les finances communales exactement compensées de la perte de taxe d'habitation.

Le produit fiscal pour l'année 2021 sera réparti comme suit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	14.87 %	/
Foncier bâti	18.56 %	34.46 %
Foncier non bâti	43.01 %	43.01 %
Cotisation Foncière des Entreprises	32.05 %	32.05 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 sauf à intégrer les obligations légales expliquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve la délibération

Délibération N° 2021 - 17 : Approbation du Budget Primitif 2021

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2021

Dépenses d'investissement	580 180.62 €
Dépenses de fonctionnement	1 210 713.37 €
Total des dépenses	1 790 893.89 €

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS – Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021 à 19h00

Recettes d'investissement	580 180.62 €
Recettes de fonctionnement	1 210 713.27 €
Total des recettes	1 790 893.89 €

Crédits votés en investissement

Dépenses

001	Solde d'exécution négatif d'investissement reporté	54 036.37 €
16	Remboursement d'emprunts	96 897.83 €
20	Immobilisation incorporelles	31 900.00 €
21	Immobilisations corporelles	123 346.42 €
23	Immobilisation en cours	250 000.00 €
	Reste à réaliser 2020	24 000.00 €
	Total des dépenses	580 180.62 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	220 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	12 982.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	62 934.75 €
1068	Excédents de fonctionnement	78 036.37 €
13	Subvention d'investissement	196 474.69 €
27	Autres immobilisations financières	9 752.81 €
	Total des recettes	580 180.62 €

Crédits votés en fonctionnement

Dépenses

011	Charge à caractère général	439 335.47 €
012	Charges de personnel	242 730.00 €
014	Atténuation de produits	191 900.00 €
023	Virement à section d'investissement	220 000.00 €
042	Opération d'ordre entre section	12 982.00 €
65	Autres charges gestion courante	59 302.58 €
66	Charges financières	21 598.53 €
67	Charges exceptionnelles	11 193.69 €
68	Dotations aux provisions	9 671.00 €
022	Dépenses imprévues	2 000.00 €
	Total des dépenses	1 210 713.27 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	293 582.12 €
013	Atténuation de charges	5 200.00 €
70	Produits des services	132 880.00 €
73	Impôts et taxes	297 398.00 €
74	Dotations et participations	231 287.88 €
75	Autres produits gestion courante	247 799.00 €
76	Produits financiers	2 566.27 €
	Total des recettes	1 210 713.27 €

Le Conseil Municipal approuve la délibération

Délibération N° 2021 - 18 : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les Poilus de l'Oisans »

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par l'association « Les Poilus de l'Oisans », qui a pour but de contrôler les populations de chats errants en Oisans.

Son activité consiste à stériliser les chats errants et prendre en charge les chatons nés dans la rue en vue d'une adoption.

L'association intervient sur les 19 communes de l'Oisans et propose une convention dans le but d'assurer un suivi des chats errants qui, en plus d'être stérilisés moyennant une participation de la commune de

40 € pour chaque chat stérilisé et identifié par puce électronique, sont nourris et soignés quand cela s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire propose d'approuver convention entre la commune et l'association « Les Poilus de l'Oisans »

Le Conseil Municipal approuve la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée à 20h45

Le Maire,
Christian PICHOUX
Conseiller Régional

